

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du lundi 20 novembre 2023, à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRÉSIDENCE M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC)

Le président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation. Il salue la présence de M. Blaise PORRET (PLR) qui siège pour la première fois au sein de cet hémicycle suite à la démission de M. Quentin DI MEO. Il lui souhaite la bienvenue et le félicite pour sa proclamation.

Il indique que M. Roland SCHORDERET (PLR) a également donné sa démission.

Après concertation avec la Chancellerie, il a été convenu que dorénavant, le placement des membres du Conseil général au sein de l'hémicycle serait fixe. Il invite dès lors chacune et chacun à respecter cette disposition. Les membres auront également constaté que des couleurs ont été ajoutées aux panneaux nominatifs correspondant aux couleurs des partis politiques représentés, ceci afin de faciliter le travail des questeurs.

1. Appel

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 37 membres (*41 membres ont été convoqués, 1 siège PLR en cours de pourvoiement suite à une démission récente*)

Majorité absolue : 19 voix

- **Pour AGORA** Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- **Pour le PLR** Malo Bortolini ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Florian Dreyer ; Olivier Fahrni ; Jean-Philippe Franel ; Alexandre Iseppi ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud ; Blaise Porret ; Céline Rufener Eschler et Caryl Tüller.
- **Pour le PS** Burim Ahmetaj ; Nicolas Béranek ; Katia Della Pietra ; Sarah Fuchs-Rota ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; Cécile Mermet ; François Oppliger et René Perret.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour Les Verts** Naomi Humbert ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- **Pour le PVL** Vincent Casaubon.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.

Excusés 3 membres Miguel Dominguez (PS) ; Jean-Michel Rossetti (PLR) ; Pierre-Alain Wyss (PLR).



PROCÈS-VERBAL 20.11.2023

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, MM. Patrice Rudaz et Steve Schimmer, techniciens du son, ainsi que 6 spectateurs et 3 membres de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023
3. Lettres et pétitions
4. Nomination à la Commission des naturalisations et des agrégations suite à la démission de M. Quentin Di Meo
5. Crédit de 155'000 francs pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des travaux publics à Fleurier
6. Mémoire de synthèse du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) de la commune de Val-de-Travers
7. Crédit cadre de 20'190'000 francs pour la période 2023-2033 en vue de la réalisation des mesures à court terme (phase 1) du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) de Val-de-Travers
8. Motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal
9. Recommandation du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, **il est accepté à l'unanimité** avec remerciements à son auteure.

3. Lettres et pétitions

Le président a reçu un courrier de Mme Carla Neis, de Buttes, concernant la chasse au Val-de-Travers, ainsi que la réponse apportée par le Conseil communal.

Il a également reçu la démission de M. Roland Schorderet (PLR) au 16 novembre dernier, comme précédemment évoqué.

Ces courriers sont à disposition pour les membres qui souhaitent en prendre connaissance.

4. Nomination à la Commission des naturalisations et des agrégations suite à la démission de M. Quentin Di Meo

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à ce poste.

Au nom de son groupe, M. Jean-Philippe FRANEL (PLR) propose :

- M. Malo BORTOLINI (PLR)

Aucun autre candidat n'étant présenté, **M. Malo Bortolini est élu tacitement membre de la Commission des naturalisations et des agrégations.**

5. Crédit de 155'000 francs pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des travaux publics à Fleurier

GED acg24425 | rcg24350

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves FATTON (cc) indique que c'est une installation de 100 kWh avec 248 panneaux et une surface de 400 m². Elle permettra la production par année d'environ 100'000 kWh. Environ 23 à 25'000 kWh seront autoconsommés par le Service des travaux publics et 12'000 kWh seront utilisés en autoconsommation par TransN. Quand il a été décidé d'installer une centrale photovoltaïque sur la toiture de ce bâtiment, le Conseil communal s'est rendu compte que l'introduction permettait d'introduire en gros 100 ampères, mais qu'il était par contre difficile de pouvoir réinjecter deux installations photovoltaïques, soit une pour la commune et une pour TransN. Ce dernier était favorable à laisser la totalité du câble de sortie pour pouvoir réinjecter toute cette production. Le Conseil communal a aussi essayé de regarder ce qu'il était possible de faire avec Groupe E et avec le gestionnaire de réseau afin de renforcer cette ligne. Pour cela, les coûts étaient environ entre 120 et 150'000 francs en fonction des différents terrassements à faire, soit un raccordement qui devrait se pratiquer jusqu'à la hauteur du garage automobile du Pré Sauser. Il a donc été décidé de travailler différemment, de continuer de voir avec Groupe E s'il était possible de renforcer cette ligne pour qu'un jour TransN puisse aussi installer une centrale photovoltaïque sur son toit et ainsi produire de l'électricité, mais leur souhait premier était d'avoir une partie de courant vert, ce qui sera fait par le biais d'un contrat.

Il est également prévu l'installation d'une borne électrique de 11kW qui permettra d'alimenter les véhicules qui viennent d'être acquis par le service des travaux publics. Une partie sera donc revendue à TransN, une partie autoconsommée par les travaux publics et une partie réinjectée dans le réseau de Groupe E. Les coûts annuels s'élèvent à 7'200 francs sur l'investissement total. Sur cet investissement, la Confédération octroiera une subvention d'environ 35'000 francs une fois que le courant sera reconnu comme courant vert. La deuxième bonne nouvelle est qu'à partir du mois d'octobre de cette année, le Canton, pour les installations de plus de 90 kW, octroie aussi une subvention de 11'000 francs. Donc au niveau des rentrées financières, la vente à TransN représente 1'800 francs par année et la vente à Groupe E représente environ 9'103 francs. Entre ces deux ventes, une rentrée financière estimée, pour autant qu'il fasse beau et qu'il y ait du soleil encore durant les années à venir, à 11'000 francs pour une charge financière de 7'200 francs annuellement, qui sera répartie sur une vingtaine d'années. Du moment que cette installation est entièrement en mains communales, il y a la possibilité de valoriser ce courant dans le bilan énergétique de notre commune. D'ici 2029, il faudra obligatoirement diminuer notre consommation électrique par des économies d'énergie, mais aussi par la production d'énergie verte d'environ 600'000 kW. Donc là, un sixième pourrait déjà être réalisé par cette installation.

Le Conseil communal ne peut que recommander d'accepter ce crédit pour améliorer le bilan énergétique au niveau communal et puis commencer de produire aussi de l'énergie en main propre, les autres centrales n'étant pas toutes en mains propres communales : Pour le JJR, c'est une installation entièrement aux mains de Groupe E. A l'époque, les modèles étaient plutôt de la location de toiture et après il y a eu de la copropriété avec le CoopSol, mais là aussi, tout ce qui est produit par l'installation ne peut pas être valorisé, mais uniquement la partie utilisée en autoconsommation. Cette installation rapportera vraiment à la commune, tant au niveau financier qu'au niveau énergétique, par un gain énergétique, une diminution de nos coûts et des obligations énergétiques.

Le président passe tout d'abord la parole à la Commission de gestion et des finances.

M. Jean-Marc HIRSCHY (PS) prend la parole au nom de la CGF : « *La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de cette demande de crédit du Conseil communal, le 23 octobre dernier.*

La Commission s'est d'emblée montrée très favorable à ce projet. Étant peu habitué à définir une durée d'amortissement nécessaire à ce genre d'installation, le Conseil communal a précisé qu'il s'est approché du Service des communes pour déterminer une durée d'amortissement à 20 ans.

La Commission a été surprise par le coût d'investissement qui semble supérieur aux coûts habituels du marché pour ce genre d'installation. Le Conseil communal a expliqué qu'une seule offre a été demandée

à SEVT mais avec la garantie d'une installation réalisée en 2024. Le Conseil communal s'est toutefois montré ouvert à demander d'autres offres. Consciente que les délais de réalisation sont actuellement longs dans le domaine du solaire et que ce projet sera financièrement favorable dès son installation, la Commission a demandé au Conseil communal de solliciter d'autres offres en conditionnant une réalisation en 2024. Après engagement du Conseil communal à agir ainsi, la Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit. »

Le président laisse ensuite la parole aux différents groupes.

M. André ROSSELET (UDC) prend la parole à son tour : « Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt de cette demande de crédit de 155'000 francs. Le risque d'une coupure générale d'alimentation des réseaux électrique est réel.

Il faut une électricité de plus en plus locale. La revente en direct à TransN représente une rentrée financière non négligeable pour notre commune.

Le groupe UDC acceptera ce crédit à l'unanimité. »

Mme Marie-France VAUCHER (Les Verts) s'exprime également : « Les Verts soutiennent cette demande de crédit qui s'inscrit dans une démarche en faveur de la transition énergétique. Très justement, le Conseil communal rappelle la responsabilité de chacune et chacun de s'impliquer plus fortement vers une société moins vorace en énergie. La situation actuelle de l'approvisionnement énergétique, marquée par une préoccupation croissante pour les coupures générales d'alimentation, souligne également l'urgence d'adopter des mesures en faveur de l'économie d'énergie. La Commune de Val-de-Travers a déjà pris des initiatives pour réduire sa consommation et ce projet vient renforcer cet engagement. Nous espérons en voir beaucoup d'autres tout comme des actions de sensibilisation de la population par rapport à cet enjeu.

Le projet proposé est bien pensé et justifié par son bon référencement au cadastre solaire, sa surface disponible et la facilité de sa mise en œuvre. Les imbrications avec la mobilité électrique, l'analyse de la consommation des véhicules électriques et la proposition de revente à TransN ajoutent une plus-value à cette installation.

Sur le plan financier, le rapport démontre des résultats très favorables avec une charge financière annuelle plus que compensée par les recettes prévues.

En conclusion, les Verts recommandent l'approbation de ce crédit d'investissement. Il représente une opportunité significative d'accroître la production locale d'énergie renouvelable et contribue ainsi à l'amélioration du bilan énergétique communal. Nous saluons cette initiative comme une étape positive vers une société plus durable et respectueuse de l'environnement. »

M. Caryl TÜLLER (PLR) prend la parole ainsi : « Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de 155'000 francs pour installer une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des travaux publics à Fleurier. On vous remercie pour la qualité de ce rapport.

Les panneaux photovoltaïques sont devenus populaires ces dernières années et sont dans l'air du temps. C'est une solution viable et efficace pour développer de plus en plus de sources d'énergie renouvelable avec 2030 qui approche à grand pas. L'installation de panneaux solaires permettra à la commune de réduire sa facture d'électricité, de produire de l'énergie renouvelable, locale et d'améliorer son bilan énergétique comme annoncé dans le rapport.

On apprécie l'idée de borne électrique, la bonne entente et la négociation de vendre du courant à TransN au lieu d'avoir des coûts supplémentaires pour renforcer le câble d'introduction jusqu'à la station de transformation.

L'industrie des panneaux photovoltaïques est en constante évolution et connaît des avancées technologiques significatives. De nouvelles techniques d'ingénierie sont utilisées pour maximiser l'efficacité des panneaux, réduire leurs coûts de production et augmenter leur durabilité et leur productivité de courant propre. Notre groupe demande au Conseil communal de s'assurer l'état de la

toiture et d'avoir des panneaux solaires les plus performants possibles à la commande si le crédit est accepté ce soir.

A noter qu'une subvention de l'État de Neuchâtel qui se monte à 11'000 francs est possible si l'installation dépasse les 90 kW/crête. Pour rappel, le projet en prévoit. Information communiquée sur le site internet de l'État. Petite somme ! Mais à ne pas exclure au vu du budget à voter lors du prochain Conseil général.

Le groupe PLR est favorable à l'unanimité concernant cette demande de crédit. »

M. HIRSCHY (PS) s'exprime ensuite : *« Le groupe socialiste a pris connaissance de cette demande de crédit du Conseil communal avec grand intérêt. Notre groupe est favorable à l'unanimité à cet investissement.*

Comme récemment expérimenté par la CoopSol pour son installation solaire sur un collège au Val-de-Ruz, et rapporté dans les médias, nous constatons que le réseau électrique Suisse n'est pas dimensionné pour répondre aux besoins de la production électrique décentralisée. Les lignes d'introduction sont souvent sous dimensionnées pour réinjecter le courant produit par les installations photovoltaïques puissantes. Ceci est dû au réseau électrique qui a été établi à une époque où l'électricité était produite uniquement dans quelques grandes centrales, la capacité des câbles étant ensuite réduite jusqu'au client final. Il va sans dire que les gestionnaires de réseaux devront investir des sommes importantes pour adapter le réseau aux nouveaux besoins. Nous regrettons cette situation mais nous sommes conscients que nos autorités communales n'ont que très peu d'influence dans ce domaine.

Le projet qui nous est présenté ce soir prend parfaitement en compte cette problématique et y apporte une solution logique, simple et autofinancée. C'est tout simplement la bonne voie à suivre pour notre Commune.

Notre Commune s'est engagée à réduire sa consommation électrique de 20% d'ici à 2029 par rapport aux 3 millions de kWh qu'elle a consommées en 2019. Ceci peut se faire en consommant moins et/ou en produisant elle-même sa propre énergie. Dans ce cas, uniquement les installations de production dont la commune est propriétaire seront comptabilisées. Les installations en partenariat avec des coopératives, telles que celle sur le toit d'espaceVal ou celle sur le collège de Longereuse ne sont pas prises en considération.

Ainsi, ce projet, en produisant 98'000 kWh/année, contribue déjà pour un sixième de ce que notre commune doit atteindre en 2029 et nous en sommes particulièrement réjouis. En outre, cela permet également de remplir une partie de la nécessité communale d'exploiter les énergies renouvelables.

Tout en ne négligeant pas les initiatives pour stimuler les installations solaires privées, il a été démontré que les grandes installations sont plus efficaces et plus rapides à déployer. Nous remercions donc le Conseil communal pour cet excellent projet et l'incitons à poursuivre ses démarches avec ce genre d'initiative, persuadés que d'autres infrastructures communales pourraient facilement être équipées de panneaux solaires. »

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) indique que l'installation d'une centrale solaire sur le toit des travaux publics de Fleurier réjouit particulièrement son groupe. En effet, le solaire est beaucoup mieux perçu que l'éolien, d'autant plus que le potentiel photovoltaïque est énorme au Val-de-Travers et qu'il dépasse les projets éoliens. Toutefois, se pose la question du câblage. Le Conseil communal y a répondu partiellement. Le groupe AGORA regrette que les investissements pour les infrastructures électriques ne suivent pas, alors que pour l'éolien, tout est fait pour que ça joue !

M. Philippe VAUCHER (POP) prend la parole ainsi : *« Le POP remercie le Conseil communal de son rapport.*

Le défi énergétique est fondamental et c'est en le relevant tous, en produisant notre énergie et en l'économisant, que nous éviterons des black-out. C'est dans l'addition de ces microproductions d'énergie que se dessine le seul avenir énergétique durable.

A l'heure où certains partis, UDC en tête, rêvent de rendre notre production électrique encore plus dépendante de l'étranger en augmentant le nombre de centrales nucléaires (car jusqu'à preuve du

contraire, le combustible nucléaire doit être importé), le développement de toutes les énergies renouvelables doit être encouragé.

En privilégiant les sources de production électrique qui s'intègrent au bâti existant (centrales solaires sur les toits, rehaussement des barrages hydroélectriques, etc...), on n'impacte pas ou faiblement l'environnement.

En plus de ses qualités écologiques, cette centrale de production est économiquement une bonne affaire puisqu'une partie du courant sera utilisée en autoconsommation, l'autre vendue à TransN.

C'est pourquoi le POP soutient le crédit qui nous est présenté ce soir et ne peut qu'espérer que des crédits similaires nous seront encore proposés à l'avenir. »

M. FATTON (cc) remercie les groupes pour l'accueil favorable de ce projet. Il assure au PLR que la toiture a déjà été analysée pour une installation de qualité. Et bien sûr, les panneaux installés seront de la dernière technologie. Il répond au groupe Agora que le Conseil communal regrette aussi que les réseaux ne soient pas dimensionnés pour la réinjection de photovoltaïque. Il se battra comme il se bat pour l'éolien pour avoir des réseaux de qualité dans les années à venir.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de 155'000 francs pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment des travaux publics à Fleurier**, tel que présenté par le Conseil communal.

6. Mémoire de synthèse du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) de la commune de Val-de-Travers

GED acg37479 | rcg35838

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. FATTON (cc) indique que c'est un dossier important pour l'avenir de notre commune dans le domaine de l'eau. Le 26 juin 2018, le Conseil général acceptait une demande de crédit de plus de 210'000 francs qui avait pour but l'élaboration d'un plan général d'approvisionnement en eau (PGA). Aujourd'hui, après plus de quatre années de travail, ce rapport est terminé et compilé au travers du mémoire de synthèse annexé à ce rapport. Celui-ci a été avalisé par le Bureau technique en charge de son élaboration, par le Conseil communal ainsi que par les services cantonaux, en la signature du conseiller d'Etat. Ne reste plus que l'approbation du Législatif. Pour ce faire, deux commissions ont œuvré : une technique avec différents services cantonaux, le SENE, le SCAV, l'ECAP et les services communaux et une plutôt politique avec des représentants des divers partis de notre commune, ainsi que la commission des TP. Les membres changeaient entre les deux législatures. Il remercie toutes ces personnes qui se sont investies durant toutes ces années pour l'élaboration de ce PGA et du mémoire de synthèse. Pour rappel, la réalisation d'un PGA est de compétence des communes en leur qualité de distributeurs d'eau et son établissement donne droit aussi à des subventionnements moyennant le respect d'un cahier des charges complet. Il a pour but important de :

- Assurer la distribution d'une eau de qualité irréprochable en quantité et une pression de service suffisante
- Assurer les réserves incendie et les débits recommandés par l'établissement cantonal d'assurance et de prévention, l'ECAP et la Fédération suisse des sapeurs-pompier (FSSP)
- Exploiter les ressources de manière la plus rationnelle possible
- Réduire les pertes d'eau, les frais énergétiques et plus globalement les frais d'exploitation
- Anticiper les besoins futurs
- Assurer une alimentation en eau de secours en cas de crise
- Définir et prioriser les adaptations nécessaires et en estimer les coûts
- Maintenir un prix de l'eau comparable à celui appliqué par d'autres collectivités publiques.

Ce plan directeur de l'eau potable est un outil indispensable, un fil rouge permettant aux Autorités communales présentes et futures de piloter précisément le domaine de l'eau potable. Il permettra d'anticiper au mieux les défis climatiques à venir, d'échelonner les investissements selon un degré d'urgence à court terme, à moyen terme et à long terme, dans le but de maintenir et d'améliorer nos infrastructures de distribution en eau potable. Et cela, bien sûr, en fonction des ressources effectives à disposition et des exigences légales. Ce mémoire est organisé en huit chapitres : le préambule, les généralités, l'état des lieux du système d'approvisionnement en eau, les besoins en eau et bilan, la synthèse des enjeux, le concept de distribution à futur, l'approvisionnement en eau potable lors de pénuries graves et les conclusions. Celui-ci liste 82 mesures à réaliser à court terme entre la période 2024-2034, à moyen terme de 34 à 44 et à long terme de 44 à 54. De plus, sept plans signés accompagnent ce mémoire de synthèse, à disposition ici et qui définissent au bas des plans chaque mesure qui doit être faite pour chaque village. À ce jour, bien sûr, la commission des TP, lors sa séance du 17 octobre, a accepté ce mémoire, les plans ainsi que l'arrêté. Il a également été accepté par la CGF.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances.

M. HIRSCHY (PS) fait l'intervention suivante : *« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de ce mémoire du Conseil communal, le 23 octobre dernier.*

La Commission a été impressionnée par la quantité et la qualité du travail fourni pour réaliser ce mémoire très détaillé et fruit de plus de quatre années de travail. Ce plan directeur de l'eau potable est l'outil indispensable qui va permettre aux autorités communales présentes et futures de piloter correctement le domaine de l'eau potable. Ce plan prend également en compte la vision future, et envisageable, de la population à Val-de-Travers, ce qui permettra de garantir la mise à disposition d'eau potable quelle que soit l'évolution démographique de notre commune.

La Commission a constaté qu'il y a divers problèmes liés à la distribution d'eau sur le territoire communal, notamment en ce qui concerne la vétusté des réservoirs. Le Conseil communal a expliqué que les solutions prévues pour les réservoirs seront mises en place en priorité dans la phase 1 de la réalisation du PGA.

La Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité ce mémoire de synthèse. »

Le président laisse ensuite la parole aux différents groupes.

M. Sergio SANTIAGO (Les Verts) prend la parole en ces termes : *« Nous avons lu avec grand intérêt le mémoire de synthèse pour l'approvisionnement en eau du Vallon ; assurément, il s'agit d'un document important qui comble une lacune dans la vision et les connaissances de notre système, et ce PGA constitue un instrument de planification et de pilotage indispensable pour une gestion moderne de ce bien essentiel. En effet, l'eau potable n'est pas une denrée alimentaire comme les autres.*

Afin de maintenir sur le long terme l'accès à une eau de qualité et en quantité, ce qui somme toute est une prestation universelle, nous nous devons d'y apporter une attention particulière. C'est une mission de longue haleine, qui nécessite donc des moyens sur la durée pour maintenir les installations existantes, les mettre en conformité et prévoir les futurs investissements pour garantir l'approvisionnement.

Permettez-moi ici un petit aparté : nous fêtons cette année les 10 ans du moratoire voté par le Grand Conseil au sujet du projet de forage pour hydrocarbures à Noiraigue. La législation a évolué depuis, avec l'interdiction de prospection et d'exploitation d'hydrocarbures sur l'ensemble du canton, y compris les gaz de schistes, et on espère sincèrement que depuis cette mobilisation citoyenne épique, certaines mentalités ont tout aussi favorablement évolué en regard de cette ressource précieuse et unique que sont les eaux souterraines.

Ce PGA est le fruit de réflexions, diagnostics, recommandations, etc. menées par étapes par divers partenaires depuis plus de quatre années, et à notre avis les mesures préconisées permettent de répondre de manière satisfaisante aux défis et exigences en termes de quantité d'eau potable et pour la défense incendie. Les spécialistes qui ont planché sur la synthèse, et que nous remercions encore, ainsi que les

commissions concernées ayant validé la version finale, notre groupe est bel et bien d'avis qu'il est de la responsabilité du Conseil général d'adopter ce PGA.

Un des arguments principaux est que, vis-à-vis de l'autorité de surveillance, c'est-à-dire le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires, cela nous permettra de répondre à court terme aux exigences justifiées pour la mise en conformité de nos installations vétustes, laquelle de toute façon ne peut plus être reportée et nécessite des investissements conséquents.

En outre sur le plan technique, aussi à moyen et à long terme, les améliorations prévues sont multiples : interconnexions entre les villages pour réduire d'éventuelles carences et des coupures d'eau, agrandissement des réservoirs avec mise en conformité pour la sécurité et l'hygiène, consolidation de la professionnalisation du Service communal de l'eau, pose de débitmètres pour avoir un suivi plus précis et fin des écoulements, des potentiels hydriques et des trop nombreuses pertes, etc...

Bien entendu, le PGA s'étalant sur 30 ans, l'adoption en elle-même ne va pas régler toutes les préoccupations et problèmes du jour au lendemain. On pense par exemple à la délicate question de la qualité des eaux, dès lors que certaines menaces ne peuvent pas être totalement écartées, car elles ne relèvent pas uniquement de la compétence communale. Comme par exemple une pollution ancienne industrielle vers Boveresse, une décharge possiblement à assainir en amont de Buttes, des contaminations microbiologiques d'origine agricole du côté de la source de l'Areuse à Saint-Sulpice, ou l'absence de zones de protection sanctionnées dans le bassin-versant en dehors du territoire communal. Des solutions spécifiques devront par conséquent être recherchées en parallèle, mais l'adoption du PGA ce soir est déjà un jalon significatif le long de ce cours pas toujours tranquille qu'est la protection des eaux au Vallon. »

Mme Christiane BARBEY (UDC) s'exprime à son tour : *« C'est avec une attention toute particulière que le groupe UDC a pris connaissance des présents rapports concernant le PGA.*

C'est un projet à la fois ambitieux et capital pour garantir la pérennité de la gestion du réseau d'eau potable de notre commune. D'un bon réseau de distribution dépend la survie de l'ensemble de notre société.

L'UDC salue ce projet complet et pragmatique, mais relève toutefois dans l'arrêté les intentions du Conseil communal qu'une augmentation de la taxe n'est pas fondamentalement nécessaire, bien qu'elle assure toutefois la solidité de la réserve de financement.

Notre groupe étant tiraillé entre la qualité du projet et cette augmentation qu'il juge non nécessaire, il l'acceptera tout de même. »

M. Jean-Philippe FRANEL (PLR) indique que son groupe reviendra plus en détail au point suivant de l'ordre du jour.

M. François OPPLIGER (PS) prend la parole ainsi : *« Nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport de synthèse réalisé par le bureau Mauler, c'est un travail très complet. Il nous apprend que les réseaux d'eau potable des différents villages de notre commune sont vétustes, certaines sont âgées de près d'un siècle. Les conduites sont souvent sous-dimensionnées pour répondre aux exigences de la défense incendie nécessaires actuellement. Les réservoirs sont âgés pour la plupart de près d'un siècle, et les dernières rénovations datent de près de 50 ans pour les plus anciennes, à 20 ans pour les plus récentes.*

Si les ressources en eau potable sont importantes pour l'ensemble de la commune, pour certains villages elles sont insuffisantes, les réservoirs étant sous-dimensionnés pour répondre au besoin de la population actuelle. De plus, il sera important d'interconnecter les réseaux d'eau potable de la commune, pour pallier aux éventuelles pénuries d'eau potable de certains villages.

Afin de fournir une eau potable de qualité aux habitants de la commune, il sera nécessaire d'effectuer des travaux importants sur nos réseaux d'approvisionnement en eau de la population dans les meilleures conditions.

Points importants :

- *L'interconnexion des réseaux villageois.*

- *La construction d'un réservoir de tête à Saint-Sulpice alimenté par la source de l'Areuse, source servant également à l'alimentation du SEMVER, qui fournit l'eau aux communes de La Côte-aux-Fées, des Verrières ainsi qu'au village des Bayards.*
- *La mise à niveau des différents réservoirs de la commune.
Le remplacement des conduites les plus sujettes à des fuites. Remplacer les conduites sous-dimensionnées pour l'alimentation des hydrants du bouclage des réseaux assurant un débit plus régulier et une pression plus stable.*
- *Le remplacement des compteurs afin d'avoir des relevés plus proches de la réalité.*
- *Régulariser la consommation des fontaines.*

Le groupe socialiste acceptera l'arrêté. »

M. Jean-Noël BOVARD (POP) s'exprime également : « *Nous ne ferons qu'une seule intervention concernant les points 6 et 7.*

Je ne vais pas vous faire un énième résumé de l'excellent rapport de la maison Mauler, ni de celui du Conseil communal. Je vais simplement vous dire que nous avons la responsabilité de l'alimentation en eau de Val-de-Travers actuelle et future, principalement future.

Nous allons, je l'espère, faire montre de courage et de vision à long terme. En effet, le crédit de quelque 20 millions que nous nous apprêtons à accepter si tout se passe bien n'est que le premier étage servant au lancement des deux autres étapes qui assureront l'approvisionnement en eau et la mise à niveau des infrastructures de notre réseau d'eau.

Je ne pense pas que beaucoup d'entre nous verront le résultat final, mais je suis certain que les générations futures se diront en ouvrant leur robinet : un peu plus de 60 millions, ils en avaient les anciens !

Nous autres Vallonniers sommes assis sur un trésor qui va prendre de plus en plus de valeur : L'EAU !!

A nous de gérer au mieux cette manne, donnons-nous les moyens de garantir l'utilisation de cette fortune à long terme.

Vous l'aurez compris, le groupe POP acceptera ces deux objets sans sourciller. »

Le président demande au groupe PLR s'il souhaite sobrement dire s'il accepte, refuse ou s'abstient sur ce point.

M. FRANEL (PLR) indique que, malgré tout, son groupe acceptera ce mémoire de synthèse.

M. FATTON (cc) remercie les différents groupes pour l'accueil favorable de ce projet. Il rassure le groupe UDC que dans la deuxième partie, traitant du crédit, le Conseil communal a revu sa position. Il en parlera par la suite.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le mémoire de synthèse du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) de la commune de Val-de-Travers**, tel que présenté par le Conseil communal.

7. Crédit cadre de 20'190'000 francs pour la période 2023-2033 en vue de la réalisation des mesures à court terme (phase 1) du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) de Val-de-Travers

GED acg36746 | rcg35153

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. FATTON (cc) indique que comme le Législatif a pu en prendre connaissance puis l'accepter maintenant, à la lecture du mémoire de synthèse et dans le résumé du rapport présenté ce soir, le réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie demande une attention particulière dans les années à venir, avec à la clé des investissements conséquents, ceci pour répondre de la manière la plus efficace possible aux principaux enjeux relevés dans cette étude :

- Infrastructures vieillissantes
- Pourcentage important d'eau non facturé
- Non-conformité de certains réservoirs
- Déficit de stockage des bornes hydrant avec un débit non conforme
- Absence de redondance des ressources
- Pénurie d'eau en cas de pannes ou encore en cas de sécheresse
- Zones de protection pas toutes délimitées et sanctionnées.

Il ne reviendra pas dans le détail des mesures à court terme pour la période 24-34 permettant de résoudre ces problèmes et qui sont préconisées dans le mémoire de synthèse et rappelé au travers de cette demande de crédit, mais plus sur le financement de celles-ci. Aujourd'hui, pour mener à bien cette première étape, une somme de 20'150'000 francs est nécessaire, avec un subventionnement estimé à 3'435'000 francs, ce qui ramène à un investissement net de 16'755'000 francs dans le poste de l'eau potable pour la période 24-34. Pour rappel, le domaine de l'eau potable doit être autofinancé. Deux sources sont possibles : l'une à travers du prix du mètre-cube d'eau, pour rappel, un m³ d'eau, c'est 1'000 litres et de l'autre, au travers de la taxe de base. Le prix de l'eau devant financer l'exploitation et le fonctionnement et la taxe de base, les infrastructures, conduites et ouvrages.

Dans le cas qui concerne la commune et au vu de la nature des investissements à consentir, c'est la partie taxe qui devra être revue, et cela pour des raisons de pérennité financière. Celle-ci devrait couvrir, selon les recommandations en vigueur, entre 55 et 80 % de l'ensemble des coûts du poste de l'eau. Le but étant de permettre le maintien à niveau des infrastructures, et cela indépendamment des m³ d'eau vendus dans les années à venir. La vente de l'eau sera très certainement en diminution. Aujourd'hui, seules 22 % des rentrées financières sont réalisées par la taxe et 78 % par la vente de l'eau. Cela représente un chiffre de 346'000 francs par la taxe et 1'249'000 francs par la vente de l'eau. Nous pouvons constater que cette répartition n'est pas en ligne avec les recommandations et surtout crée des risques importants pour le financement futur des installations. Dès lors, et afin de permettre, d'une part, l'autofinancement de ce crédit durant la période 24-34 et d'autre part, de garantir des rentrées financières plus stables dans la durée et moins sujette à variation des volumes d'eau vendus, le Conseil communal proposait, dans son rapport initial relatif à cette demande de crédit, d'augmenter le prix de la taxe et passer à 240 francs, et cela à partir de 2025. Actuellement, elle se monte à 120 francs. L'Exécutif proposait 120 francs de plus, soit 240 francs, et cela jusqu'en 2034, avec à la clé une répartition financière des recettes plus adaptée aux recommandations, mais sans y parvenir pour autant.

Avec 35 % des recettes réalisées par la taxe au bouclage comptable, fin 2023, le fonds de réserve pour l'approvisionnement en eau est doté de plus de 2'300'000 francs. Avec l'augmentation de la taxe qui était proposée, il aurait été possible dès lors de financer les charges financières de ces mesures à court terme, ainsi que l'augmentation nécessaire du personnel du service des eaux. Le tableau en page seize du rapport montre l'évolution du chapitre de l'eau ainsi que les fluctuations de la réserve durant toute la période de cette mesure à court terme, et cela avec une augmentation de la taxe de 120 francs ainsi qu'un solde positif en 2034 de 3'360'000 francs, solde qui permettrait ou qui aurait permis aux prochaines générations d'aborder les mesures suivantes avec une réserve confortable et plus de sérénité. La Commission des TP et la Commission de gestion et des finances ont reconnu le besoin de cet investissement et ont accepté ce crédit mais s'inquiétaient toutefois sur l'importante augmentation de cette taxe à charge des contribuables de façon directe ou indirecte. Le Conseil communal a donc repris les calculs afin de savoir dans quelle mesure une augmentation moins importante pouvait être réalisée afin de financer cette première étape primordiale dans le domaine de l'eau. C'est avec une augmentation de 80 francs et non plus de 120 francs que les nouveaux calculs ont été réalisés en prenant en compte la dotation supplémentaire de 1,5 EPT du personnel du service de l'eau.

Il en ressort que si la taxe est augmentée de 80 francs et est ainsi ramenée à 200 francs dès 2025, et cela avec un prix de l'eau inchangé à 1,55 franc/m³, le compte de l'eau sera déficitaire dès l'exercice 2029, alors que pour une taxe à 240 francs, il devenait déficitaire à partir de 2032.

Au sujet de la réserve du compte de l'eau, avec une taxe à 200 francs, elle sera toujours positive fin 2034, avec une somme estimée à 2,2 millions, alors que sa projection était de 3'360'100 avec la version à 240 francs. On arrive quasiment en 2034, avec la même réserve qu'actuellement. Enfin, le pourcentage de la partie financée par la taxe sera ainsi de 31 % au lieu des 34 escomptés et toujours en-dessous des recommandations dans ce domaine. Toutefois, le Conseil communal propose cette nouvelle version lors de cette séance et propose d'accepter ce crédit pour la pérennité de notre réseau d'eau. Il est à rappeler aussi que si aujourd'hui on devait construire un nouveau réseau pour nos différents villages, c'est la somme de 160 à 170 millions qu'il faudrait investir pour refaire un réseau d'eau complet.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances.

M. HIRSCHY (PS) prend la parole au nom de la CGF : *« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de cette demande de crédit cadre du Conseil communal, le 23 octobre dernier.*

Notons d'emblée que cette demande de crédit cadre s'étend uniquement sur les dix premières années de la mise en place du PGA. Ce dernier sera réalisé sur une période de 30 ans pour un coût total de plus de 60 millions de francs. Un tel montant est à relativiser avec ce que coûterait la construction d'un nouveau réseau de distribution d'eau potable complet pour notre commune et qui a été estimé à 160 millions de francs.

Selon une base légale cantonale, qui n'offre pas de marge de manœuvre, le domaine de l'eau potable est autofinancé et dispose de deux sources de financement, d'une part la taxe compteur aussi appelé taxe de base, prévue pour financer les infrastructures, et d'autre part le prix de l'eau consommée en m³ qui doit financer l'exploitation et le fonctionnement du réseau.

Précisons encore que toute somme restante en fin d'année, peu importe sa source, taxe ou prix de l'eau, est reversée dans une réserve qui peut également être ponctionnée en cas de dépenses exceptionnelles. La réserve actuelle d'environ 2 millions de francs a été constituée en l'espace de huit ans à un rythme d'environ 200 à 300 mille francs par année grâce aux bons exercices passés. Le choix a été fait de ne pas diminuer ni la taxe ni le prix de l'eau au vu des investissements PGA à venir. Notons encore que la réserve peut être négative mais que dans ce cas, des mesures doivent être prises pour la ramener à l'équilibre.

La proposition du Conseil communal est donc d'augmenter la taxe de base pour alimenter suffisamment la réserve et permettre ainsi de garantir le financement du crédit sollicité tout en permettant aux prochaines générations d'aborder la phase suivante avec plus de sérénité.

Ignorant le 23 octobre que la compétence de fixer le prix de l'eau relève du Conseil communal depuis l'adoption du règlement relatif à la distribution de l'eau potable par le Conseil général en mai 2023, la Commission a longuement débattu du montant de la nouvelle taxe de base.

La consommation annuelle moyenne d'eau potable par personne dans notre commune est de 60 m³ soit environ 100 francs au prix actuel de 1.55/m³. Ainsi, la facture annuelle de l'eau potable pour un ménage composé de quatre personnes est, en moyenne, de 400 francs/année auxquels s'ajoute la taxe annuelle de 120 francs, soit au total 520 francs/année/ménage. Même si les familles vivant en immeuble locatif disposant d'un seul compteur pour tout l'immeuble étaient moins concernées, il apparaissait démesuré, aux yeux de la Commission, de vouloir augmenter ce montant de 120 francs, soit une augmentation de 23 %, comme initialement proposé par le Conseil communal. Plusieurs autres scénarios ont ensuite été discutés, notamment celui d'une augmentation de la taxe de manière échelonnée.

Consciente de l'importance de ce crédit cadre et de l'urgence de l'adopter au vu des engagements pris avec le Canton, la Commission a pris position en deux temps ; d'abord sur le crédit cadre en lui-même, ensuite sur son financement.

La Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité au crédit cadre de 20'190'000 francs pour la période de 2023-2033 en vue de la réalisation des mesures à court terme (phase 1) du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) de Val-de-Travers.

En ce qui concerne le financement, la Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement mais avec des abstentions l'arrêté relatif à une augmentation de la taxe de base de l'eau à 240 francs. Ce deuxième vote s'est avéré caduc lors d'une nouvelle rencontre de la CGF du 13 novembre dernier au

cours de laquelle la Commission a été informée que le montant de la taxe n'est pas de la compétence du Conseil général mais uniquement du Conseil communal.

Le président ouvre la discussion générale et cède la parole aux différents groupes.

M. FRANEL (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR s'est penché avec une grande attention sur le rapport de synthèse et la demande de crédit qui nous sont soumis ce soir.*

Tout d'abord nous tenons à remercier le Conseil communal et le bureau Mauler ainsi que toutes les personnes ayant œuvré à l'élaboration de ce travail conséquent qu'a été l'ensemble du PGA.

Le comité de pilotage politique qui a été nommé et qui a suivi régulièrement l'élaboration du PGA a pu poser en tout temps, toutes les questions nécessaires et a obtenu des réponses claires avec des explications détaillées.

L'eau est un élément vital de notre société mais pour une commune elle représente encore un peu plus, car elle nous astreint en tant que distributeur d'eau à être irréprochable en ce qui concerne sa qualité.

Nous ne sommes pas qu'un gérant d'un réseau de tuyaux, de vannes et de compteurs, nous sommes responsables de la qualité de l'eau que chacune et chacun peut consommer à son robinet. Cela entraîne beaucoup de contraintes et j'aimerais ici remercier le travail effectué chaque jour de l'année par notre service de l'eau !

Revenons maintenant sur l'objet qui nous intéresse ce soir. Si, sur le fond personne ne conteste la qualité du rapport de synthèse et la pertinence des travaux à effectuer, les discussions se sont évidemment concentrées sur l'augmentation substantielle de la taxe qui passerait de 120 à 200 francs, disons-le tout net, une augmentation quelle qu'elle soit n'est jamais une bonne nouvelle et ne réjouit personne.

Cependant, il faut se rappeler que les coûts des investissements d'un réseau d'eau devraient en grande partie être couverts par la taxe et non par le prix du mètre-cube, et c'est bien là toute la difficulté qui nous occupe !

Nous aurions tendance à nous dire qu'il vaudrait mieux augmenter le prix de l'eau plutôt que la taxe pour inciter les usagers à faire attention à leur consommation. Seulement voilà si la consommation venait à diminuer fortement, eh bien il n'y aurait simplement plus assez d'argent pour maintenir les infrastructures en bon état.

C'est pourquoi le PLR suivra le Conseil communal et approuvera à une large majorité l'augmentation de la taxe et le maintien à son niveau actuel du prix de l'eau qui est, je vous le rappelle, de 1,55 franc pour 1'000 litres !

Cette augmentation de 80 francs de la taxe peut paraître énorme, mais les investissements que nous devons consentir à l'avenir ne le sont pas moins, 20 millions sur 10 ans et ce n'est que le début ! Il faudra les financer, c'est une certitude !

J'aimerais terminer en rappelant que notre réseau d'eau est comme les fondations d'une maison, c'est une chose essentielle et pourtant personne ne les voit !

En conclusion, le groupe PLR acceptera la demande de crédit dans une large majorité. »

Mme BARBEY (UDC) indique que son groupe salue les efforts du Conseil communal pour limiter la hausse de la taxe. L'UDC acceptera le présent crédit.

M. SANTIAGO (Les Verts) s'exprime à son tour : « *Dès lors que le Conseil communal s'engage à amender sa proposition de taxe annuelle de base pour l'eau potable, en contenant l'augmentation à 200 francs et non pas à 240 francs comme initialement dans le rapport, notre groupe accueille favorablement la demande de crédit cadre de 20'190'000 francs.*

En effet, c'était le principal point qui nous paraissait difficile à accepter, car cette augmentation à 240 francs aurait été très conséquente en proportion, et elle s'ajoute à toutes les autres augmentations de charges que subissent déjà les citoyennes et citoyens, concernant les primes maladies, la facture

énergétique, les denrées alimentaires, le loyer, l'inflation, etc. Dans un premier temps, nous avons donc imaginé devoir en quelque sorte amender la proposition initiale du Conseil communal, mais cela n'est plus nécessaire, puisque la structure du prix de l'eau potable est à présent plus digeste et convenable à nos yeux.

En effet, nous avons considéré que de doubler la taxe de base, c'est-à-dire une augmentation de 100 %, aurait bien trop pénalisé les petits consommateurs et celles et ceux qui font des efforts pour économiser l'eau, alors que pour les gros utilisateurs cela aurait eu en proportion un impact plus modéré. Par ailleurs, nous ne comprenons pas l'intérêt politique de quasiment gonfler la réserve de l'eau à près de 3,5 millions au cours de la phase 1, sachant que de toute façon les investissements sont pratiquement d'ores et déjà planifiables, suite à l'acceptation du PGA.

Nous en profitons pour poser une question sur les chapitres autofinancés : est-ce que légalement il est autorisé d'avoir un résultat momentanément négatif dans une réserve ?

Compte tenu des caractéristiques du territoire communal, avec un vaste réseau de canalisations étendu sur quelque 140 kilomètres, pour notre groupe il est tout à fait légitime de s'écarter du canevas de recommandations pures et dures de la SSIGE, qui sont avant tout des recommandations faites par des ingénieurs pour les bureaux ingénieurs. Or, notre appréciation de la structure du prix de l'eau se doit de prendre en considération les spécificités communales et s'adapter à nos capacités financières. Non, la gestion de l'eau à Val-de-Travers ne peut pas se comparer directement à celle d'une commune petite et riche du littoral.

Nous espérons également qu'au cours des soumissions, des économies pourront apparaître ou que des études superflues seront mises en veilleuse ; que les entreprises locales sauront participer aux travaux de réalisation, et si d'aventure l'un ou l'autre des bureaux d'ingénieurs mandatés par la Commune pour ce type d'investissements conséquents ouvre une succursale à Val-de-Travers, notre groupe le verrait d'un bon œil. »

M. OPPLIGER (PS) s'exprime également : « Notre groupe remercie le Conseil communal pour son rapport très complet concernant la demande de crédit destinée à financer la première étape du PGA pour les dix prochaines années, proposée à notre Autorité ce soir. Actuellement, plus de la moitié de l'eau traitée dans les réservoirs n'est pas facturée ou perdue, ceci en raison des fuites du réseau et également par le fait que de nombreux compteurs n'ont pas été remplacés régulièrement depuis de nombreuses années, ce qui signifie que les mesures sont imprécises.

Le crédit présenté ce soir porte sur l'amélioration du réseau de distribution d'eau potable de notre commune pour l'avenir, afin de fournir une eau de qualité dans les meilleures conditions possibles. La tuyauterie du réseau de distribution d'eau à une longueur de près de 140 kilomètres, 13 réservoirs assez vétustes alimentent ces conduites. La sécurité d'approvisionnement a un prix, reste à savoir quel prix nous sommes prêts à payer pour la sécurité de notre fourniture d'eau potable et de la protection incendie.

Il est proposé par le Conseil communal de passer la taxe de l'eau de 120 à 200 francs, ce qui permettra de financer les travaux et leurs amortissements à l'avenir. Nous ne nous prononcerons pas sur le montant de la taxe en votant le crédit. En cette période de forte inflation, le Conseil communal a eu la sagesse de passer d'une augmentation de la taxe de 120 francs à la somme de 80 francs puisque c'est lui qui fixe le montant de la taxe des eaux.

Le rapport mentionne le chiffre de 1'900 mètres de canalisation à renouveler chaque année pour que le réseau ne perde pas sa valeur. Toujours selon le rapport, la commune ne renouvelle pas ses équipements à ce rythme et le fait selon les opportunités engendrées par d'autres travaux ou des fuites. Le PGA prévoit donc des mesures de rattrapages, mais si nous rattrapons d'un côté, ne serait-ce pas pertinent de prévoir également un renouvellement plus systématique pour ne pas laisser le réseau se dévaloriser ?

Ensuite, le rapport mentionne l'augmentation d'un EPT et demi en personnel communal sans qu'il y soit expliqué les raisons de cette augmentation. Même si nous supposons logiquement que ces nouveaux investissements nécessitent probablement du personnel supplémentaire, quelques explications nous semblent toutefois souhaitables.

Pour terminer, le groupe socialiste acceptera l'arrêté relatif à la demande de crédit. »

M. FATTON (cc) remercie les groupes pour le bon accueil de ce projet. Il répond aux Verts qu'il est possible d'avoir une réserve négative. Ça a été le cas dans le domaine des déchets jusqu'à ce qu'on diminue un petit peu les coûts et que les comptes soient à nouveau équilibrés. Pour ce qui est des déchets d'entreprises, la réserve était trop élevée et l'Exécutif l'a baissée. Il est donc possible d'avoir une réserve négative. Dans le cas qui nous occupe ce soir, durant toute la période 2024-2034, la réserve restera positive. Comme le Conseil communal l'a déjà dit, notre commune est soumise aux marchés publics. Au respect des obligations légales qui en découlent, aux seuils d'attribution des marchés publics en fonction des différentes procédures et de leurs montants. Le Conseil communal respecte les procédures des marchés publics. Lors des procédures sur invitation et non pas « ouvert », à ce moment-là, le Conseil communal travaille avec les entreprises locales et demande chaque fois aussi à une entreprise extérieure pour avoir une comparaison sur les coûts que les entreprises locales peuvent nous proposer.

Ce sont les impôts des habitants qui sont concernés et le Conseil communal essaie aussi, dans ces marchés publics, d'avoir le rapport qualité-prix le plus adapté pour le marché demandé. Il confirme au groupe PS qu'effectivement, le renouvellement des conduites, selon la mesure numéro un dans les mesures à court terme, une grande partie du réseau sera renouvelée dans le cadre de ce premier crédit, pour plus de 5,4 millions. Il faudrait bien sûr encore augmenter ce renouvellement de réseau. Il faut déjà essayer d'améliorer la situation avec ce que l'on a. Souvent aussi, dans le cadre du budget, le Conseil communal essaie, d'année en année, d'améliorer le réseau communal. Mais tout remplacer d'un coup ne sera pas possible. Il y a d'autres obligations et contraintes plus importantes que la rénovation de l'ensemble du réseau, qui en fait partie. Pour ce qui est des 1,5 EPT, il rappelle que le Service de l'eau est un petit service et que dans le cadre de ces rénovations, la nouvelle technologie des installations exigera très certainement un pilotage différent, de façon informatique notamment.

Il faut rappeler que les collaborateurs du Service de l'eau et le chef de service seront aussi impliqués dans l'ensemble des projets de rénovation mis en place et qu'ils devront suivre les séances de chantier. Le Service de l'eau est soumis à des contraintes de piquets. Chaque semaine, un collaborateur effectue un service de piquet et un service de piquet est assuré par une entreprise externe parce qu'il n'y a pas la possibilité, avec le personnel à disposition actuellement, de répondre aux normes en vigueur dans ce domaine. Le fait d'augmenter le personnel du Service de l'eau va permettre d'améliorer cette situation, de suivre du mieux possible l'ensemble des chantiers qui seront ouverts dans les années à venir et permettre surtout au chef de service de pouvoir aussi suivre correctement la marche du service.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit cadre de 20'190'000 francs pour la période 2023-2033 en vue de la réalisation des mesures à court terme (phase 1) du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) de Val-de-Travers, tel que présenté par le Conseil communal.

8. Motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal

GED 39517

Le président donne la parole au groupe socialiste pour le développement de leur motion.

M. Emil MARGOT (PS) rappelle qu'il y a maintenant quelque temps déjà, la Commune interdisait l'utilisation de vaisselle à usage unique sur son territoire, ainsi que pour des événements organisés par des associations soutenues par elle-même. Le groupe socialiste demeure convaincu de la nécessité de cette démarche et il constate avec plaisir que, dans la grande majorité des cas, cela est respecté. Si son groupe salue ce changement, il est naturel, après un certain temps, de tirer un premier bilan de fonctionnement. Au vu des nombreux retours obtenus, il en ressort que les manifestations sont plus propres, plus écologiques, mais également que la mise en place de ce système peut s'avérer lourde et coûteuse pour les associations. S'il est normal que cela ait un certain coût dans la logique du pollueur payeur, il convient également de soutenir le tissu associatif local. Cette richesse associative est l'un des plus grands atouts de notre Vallée pour ce que certains citoyens pourraient appeler une vallée reculée. Force est de constater que nous ne nous débrouillons pas mal ! Chaque année, des dizaines de

manifestations ont lieu dans la commune : du football au théâtre, du Scrabble au Panier solidaire, en passant par des associations de jeunesse ou les accordéonistes. Il est presque possible de tout faire au Val-de-Travers. Pour revenir à la question de la vaisselle réutilisable, cela apporte une charge de travail importante aux associations. Les offres de location actuelles se situent toutes en dehors de notre commune, ce qui implique des trajets importants et un coût encore élevé pour les associations locales. Au travers de notre motion, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un système de vaisselle réutilisable communal. J'insiste ici sur le terme étudier la possibilité. Au travers de cette motion, le groupe socialiste ne demande pas au Conseil communal de créer directement un système de verre réutilisable communal, mais bien de transmettre un rapport sur une étude de la situation présente et ainsi que de la faisabilité ou non d'une telle démarche.

Le rapporteur du groupe socialiste relève également quelques points, le premier étant bien évidemment le gain écologique. Il se base sur un rapport de 2019 mandaté par le canton du Jura sur l'efficacité écologique de la vaisselle réutilisable. Ce rapport démontre que la distance parcourue jusqu'à l'installation de lavage joue un rôle important dans l'efficacité écologique de la vaisselle réutilisable. Une installation au Val-de-Travers permettrait donc de réduire les minimum 60 kilomètres qu'il faut faire actuellement pour aller chercher une vaisselle de ce type. Il profite de cette tribune pour faire un petit aparté sur l'efficacité écologique de la vaisselle réutilisable. Il y a beaucoup de monde, notamment dans les associations, qui s'est posé la question de savoir si la vaisselle réutilisable était véritablement écologique : il y a des pertes dans les manifestations. Un verre en plastique réutilisable est plus épais qu'un verre en plastique jetable. Mais oui, la vaisselle réutilisable, c'est écologique et ça en vaut la peine ! Cela dépend évidemment de plusieurs facteurs dont le plus important est le nombre d'utilisation, mais également la distance parcourue ou le matériau, ou encore où a été produite la vaisselle, mais par exemple une vaisselle réutilisable utilisée 50 fois est cinq fois plus écologique qu'un verre jetable traditionnel.

Quand on parle de le réutiliser 50 fois, cela veut dire que si, en manifestation, vous avez votre bière dans un verre réutilisable, il sera rempli trois ou quatre fois, cela va donc assez vite. Il sera peut-être dit que le coût de l'investissement pour une ligne de lavage est trop cher et que ça se compte en dizaines de milliers de francs. Peut-être bien. Mais le PS aimerait, pour répondre à cette question, avoir une analyse détaillée de l'utilisation de la vaisselle réutilisable à Val-de-Travers. Peut-être qu'il s'avère après ça que c'est en fait économiquement viable au vu du nombre de manifestations. Ou peut-être que non, mais ça vaut la peine d'avoir une étude détaillée avant de prendre un choix sur ce sujet. Il sera peut-être dit aussi que la mise en place d'un tel système ne relève pas de la compétence communale. C'est un argument tout à fait compréhensible. Il ne relancera pas ce soir l'épineuse question du rôle d'une collectivité publique, mais il constate seulement qu'aucune offre n'est disponible actuellement à Val-de-Travers et que cela complique la vie à de très nombreuses associations locales.

Peut-être que cela coûterait trop cher comme peut-être que cela pourrait avoir un coût très raisonnable, et en vaudrait la peine pour soutenir les associations locales. Le débat sur la mise en place est un débat complètement logique mais c'est un débat à avoir en second lieu, au moment des conclusions de l'analyse demandée aujourd'hui. D'ailleurs, le canton de Neuchâtel est également en train d'étudier la mise en place d'une aide pour la vaisselle réutilisable, qui pourrait par exemple être prise en compte dans l'analyse demandée aujourd'hui. Finalement, les points abordés dans la motion sont des propositions de réflexion et en aucun cas des obligations. Par exemple, il a été demandé s'il était possible d'impliquer la protection civile ou le service civil. Peut-être que c'est impossible et le Conseil communal l'expliquera dans son rapport le cas échéant. L'Exécutif saura faire preuve de beaucoup d'imagination dans sa recherche de solutions si la motion de ce soir était acceptée. Les associations du Val-de-Travers nous offrent une diversité culturelle et sportive exceptionnelle. Cela vaut bien une étude de la faisabilité sur la création d'une structure qui pourrait potentiellement grandement les aider.

Le président rappelle que le temps de parole pour développer une motion est de cinq minutes et il prie les groupes de s'y tenir autant que faire se peut. Il cède ensuite la parole au Conseil communal.

M. SIMON-VERMOT (cc) sera beaucoup plus bref que son préopinant et indique que le Conseil communal ne combattra pas cette motion.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Naomi HUMBERT (Les Verts) prend la parole ainsi : « *Nous avons pris connaissance avec intérêt de la motion du groupe socialiste. Même si nous entendons les motivations de cette motion, il nous paraît incertain que la création d'un système de vaisselle réutilisable soit une mission de notre Exécutif et de ce fait, nous considérons cette motion comme un temps perdu.*

Il va de soi que cette demande présentera un investissement conséquent en matériel, local de stockage et en EPT supplémentaires, une requête qui va à l'encontre des mesures d'économie.

S'il est vrai que l'organisation de la vaisselle réutilisable demande plus de temps et d'énergie que la vaisselle jetable, le financement peut être équilibré par diverses solutions : que cela soit par l'augmentation du prix des boissons ou de nourriture en intégrant les frais de location ou par une demande de soutien des consommateurs pour qu'ils fassent don de la consigne. Les solutions sont vastes mais cette charge devrait être abordée sur le principe du pollueur-payeur.

Il nous semblerait plus pertinent que le Conseil communal trouve un meilleur arrangement de location que celui proposé actuellement, à savoir un rabais de 3 % sur la location chez Ecomanif, mais surtout de travailler avec un acteur un peu plus local qui se trouve sur notre territoire cantonal depuis avril dernier.

Au vu des éléments précités, nous ne sommes pas convaincus de la pertinence de cette motion, par conséquent, nous allons nous abstenir. »

Mme Adriana IOSET (POP) s'exprime également : « *Le groupe POP est à l'origine de l'interdiction de l'utilisation de vaisselle à usage unique lors des manifestations de notre commune. Nous en avons fait la demande pendant la première législature de Val-de-Travers et nous avons soutenu la motion PS en mars 2021.*

Nous rejoignons toutefois le souci du groupe PS au sujet de petites sociétés pour qui la location de vaisselle réutilisable représente un trop grand investissement.

L'idée de créer un système communal de vaisselle réutilisable nous semble intéressante. Un tel système aurait des avantages économiques mais aussi écologiques en réduisant la distance et le temps de transport et pourrait en plus représenter une création d'emplois pour du personnel peu qualifié.

Nous soutiendrons donc la demande d'étudier cette possibilité, tout en rappelant que les organisateurs et organisatrices de certains événements ont déjà résolu le problème en utilisant la vaisselle fournie par l'Union de sociétés locales et prenant le temps de la laver avec l'aide de participant-e-s bénévoles à la fin de la manifestation. Par exemple, le festival Hors Tribu et la fête du 1er Mai. »

Mme BARBEY (UDC) prend la parole ainsi : « *Notre groupe s'est penché avec intérêt sur la motion création d'un système de vaisselle réutilisable communal.*

La demande est louable, mais à notre avis très compliquée.

Pour la vaisselle communale comment en avoir assez lorsqu'il y a plusieurs manifestations le même week-end à Val-de-Travers ?

Nous relevons tout de même que la protection civile n'est pas faite pour faire la vaisselle des manifestations du Val-de-Travers.

Le groupe UDC acceptera la motion à l'unanimité. »

M. BORTOLINI (PLR) s'exprime ensuite : « *Tout d'abord, je tiens à m'excuser pour la redondance de mon texte avec l'intervention de M. Margot.*

Le groupe PLR, par les biais de nos conseillères et conseillers généraux, membres de multiples associations vallonnaises, ainsi que par les personnes qui nous ont approchés, est bien conscient des problématiques, telles que le transport, la communication et les relations parfois difficiles que rencontrent ses associations lors de l'utilisation de vaisselle réutilisable. Le PLR est évidemment favorable à la création d'une entité dans notre commune pour la gestion de la vaisselle réutilisable. Nous ne pouvons que favoriser l'approvisionnement local et cela, quel que soit le domaine concerné. Une société à proximité

améliorerait grandement l'impact écologique et serait sûrement synonyme d'un gain substantiel pour nos associations. Le PLR s'interroge toutefois si ce travail de mise en place et de gestion fait réellement partie du cahier des charges de notre commune. Il semble peu concevable de demander à des employés communaux d'effectuer les différentes tâches qu'engendrerait cette mise en place sans augmenter son effectif. Nous pensons aussi que cela n'est pas du rôle de la protection civile d'effectuer ce travail. En plus de l'augmentation de personnel que cela engendrerait, la mise en place de la vaisselle réutilisable engendrerait un grand investissement pour notre commune. Il ne suffit pas d'acheter des verres, il faut les stocker dans des entrepôts spécialement aménagés et ventilés, posséder un équipement de nettoyages adéquat, le tout au même endroit pour éviter les problèmes logistiques. Certes cette motion n'implique qu'une analyse de faisabilité, mais nous estimons que cette tâche n'incombe pas à notre commune et cette analyse doit être faite par une autre entité.

Comme vous l'aurez compris, le PLR n'est vraiment pas fermé à la création d'une entité pour la vaisselle réutilisable, mais pense que la commune ne doit pas être l'acteur principal de ce dossier et que cette création doit plutôt provenir de l'union des sociétés locales ou du secteur privé.

Notre groupe votera donc majoritairement contre cette motion. »

La parole n'étant plus demandée et la motion étant combattue, le président passe au vote d'acceptation de cette motion.

C'est par 20 OUI contre 11 non que la motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal est acceptée. Il y a 5 abstentions.

9. Recommandation du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne

Le président donne la parole au groupe socialiste.

Mme Sarah FUCHS-ROTA (PS) indique que tout d'abord, le groupe socialiste avait déposé une motion, et puis la Chancellerie a questionné cette demande au vu du vocabulaire utilisé et de la formulation utilisée elle dépose donc une motion et va pour cela amender leur recommandation. La formulation au tout début « Nous demandons au Conseil communal de mettre en place une assemblée citoyenne » pour la transformer en motion, il suffit de dire « nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une assemblée citoyenne » parce que c'était la volonté de base du groupe socialiste. Il ne voulait pas avoir une mise en place directe d'une assemblée citoyenne parce qu'il paraît opportun, c'est aussi leur argumentation, d'en faire d'abord une étude avant de la mettre en place.

Lors de la création de Val-de-Travers, il était prévu, dans le règlement communal, la mise en place de comités de village. Ceux-ci n'ont jamais vu le jour pour diverses raisons et depuis, ils ont été enlevés du règlement communal. Il a aussi été proposé de déplacer les séances du Conseil général dans chaque village dans le but de garder une certaine proximité avec la population. Depuis quelques années, au vu d'un public trop peu nombreux et à raison peut-être, il a été décidé de garder ce lieu unique ici où l'Assemblée se trouve ce soir.

Alors comment mobiliser la population et quelle est la marge de manœuvre du Conseil général, qui la représente ? Quel lien entretenir avec elle sur des questions d'enjeux de territoire, d'urbanisme, d'environnement ? Au-delà des liens qu'à la commune au sein des associations, ce sont des questions que le groupe socialiste avait envie de déposer ici, dans ce Législatif. Et il les a trouvées autour d'une démarche participative telle que celle de l'assemblée citoyenne, comme elle a été mise en place en ville de Neuchâtel. Mais qu'est-ce que c'est exactement et à qui est-elle destinée ? L'assemblée citoyenne a pour principe de renforcer les institutions démocratiques qui existent déjà et elle aide les politiques à prendre conscience des besoins de la population. Elle rend plus visibles les solutions de la majorité. Elles sont donc un lieu d'échanges, de débats, de propositions entre la population et les autorités d'une commune. Elles permettent à chaque participant et participante de soumettre des idées ou des projets de proximité dans leur zone d'habitation. Toutes et tous peuvent participer à leurs assemblées citoyennes réunies en principe une à deux fois par année. Encore une fois, ces assemblées sont accessibles à toutes et tous, peu importe l'âge et peu importe du droit de vote ou non.

Elles peuvent aussi être ouvertes aux associations ou aux commerces, et tout cela dans un cadre beaucoup moins contraignant ou astreignant que le Conseil général avec une réunion annuelle ou bisannuelle. Pour son fonctionnement, elle a aussi besoin d'un cadre budgétaire qui devrait être alloué, mais dans une moindre mesure évidemment, parce que ça peut être juste des questions de fonctionnement, des besoins en termes de ressources humaines ou organisationnelles. Cela demande juste à être étudié. La transformation de cette recommandation en motion est, pour le groupe socialiste, vraiment idéale pour le Conseil communal à l'heure actuelle, ainsi que le futur Conseil communal. Peu importe la manière dont celui-ci sera élu, cela laisse la possibilité au Conseil communal actuel de prendre le temps de réfléchir sur la base de ses expériences et de transmettre le dossier au Conseil communal suivant. Leur demande est donc une étude de la part du Conseil communal qui pourrait se faire au travers d'un groupe de travail dédié ou d'une commission temporaire avec des membres du Conseil général sur la proposition de la mise en place d'une assemblée citoyenne. En acceptant cette motion, le groupe socialiste invite à ouvrir la voie à une démarche participative à Val-de-Travers et ainsi permettre à l'entier de la population d'avoir l'opportunité d'être force de proposition et d'être entendue.

Le président confirme que la recommandation est transformée en motion et passe la parole au Conseil communal.

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) indique que, malgré le changement de cette recommandation en motion, le Conseil communal la combat, pour la bonne raison que c'est plutôt aux futures autorités de la traiter. Le Conseil communal ne souhaite pas mettre un tel dossier sur le bureau de ses membres et potentiellement du Conseil général d'ici cette fin de législature.

M. Daniel OTTH (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR s'est penché avec intérêt sur la recommandation du parti socialiste pour une assemblée citoyenne.* »

Le groupe PLR n'est pas convaincu de l'utilité de mettre sur pied une assemblée citoyenne, et ceci pour diverses raisons :

- *7 groupes politiques sont actifs dans la commune, qui sont déjà bien à l'écoute des remarques et propositions des concitoyens vallonniers.*
- *Vu la difficulté de recruter des membres, de trouver des candidats et de faire participer les sympathisants ou citoyens à ces réunions, il nous paraît peu probable, pour une région où tout le monde se connaît, contrairement aux grandes agglomérations, comme Neuchâtel, que les gens s'impliquent pour former une assemblée citoyenne.*
- *Le fait de proposer un 8^{ème} groupe apolitique, qui va occuper les élus de la commune pour des réunions supplémentaires et devoir expliquer « le pourquoi du comment on ne peut pas faire comme ça ou on n'a pas le choix de... »*

Fort de ce constat, le groupe PLR, n'acceptera pas la proposition présentée. »

Mme IOSET (POP) s'exprime également : « *Notre groupe est d'avis qu'il faut explorer toutes les pistes possibles pour augmenter l'intérêt de nos concitoyennes et concitoyens pour la chose politique. Il est vrai que le taux de participation décroissant aux votations et élections fait souci. Il est important de trouver la manière de rappeler à la population la chance qu'elle a de vivre dans un système démocratique où l'on lui demande son avis !* »

Nous ne savons pas si la création d'une ou de plusieurs assemblées citoyennes est la solution pour cette situation délétère. Il y en a (des assemblées citoyennes au nombre de sept) dans la commune de Neuchâtel depuis mars dernier et ce serait peut-être intéressant d'attendre un certain temps pour pouvoir profiter de leur expérience avec un peu de recul.

Comme cela a déjà été dit dans l'argumentaire du PS, en 2016 le Conseil communal de Val-de-Travers présentait comme objectif la création de comités villageois, afin d'entrer « davantage dans le concret ». Nous aimerions savoir pourquoi il n'a pas été donné suite à cette idée. Ce serait aussi une piste à creuser qui pourrait mieux correspondre à l'identité de notre commune.

Le groupe POP est donc favorable à ce que notre Exécutif réfléchisse à la meilleure façon de proposer aux Vallonniers et Vallonnières une structure qui leur permettra de se sentir écouté-e-s et mieux représenté-e-s. Nous soutiendrons la motion du groupe socialiste. »

M. Jean-Claude SCHÜLÉ (UDC) prend la parole ainsi : *« Le groupe UDC a étudié la motion du groupe socialiste. Si elle salue la volonté du PS à vouloir redynamiser la démocratie dans notre commune, elle regrette toutefois l'impertinence de la présente proposition.*

En effet, la création d'une « assemblée citoyenne » alourdira encore l'appareil décisionnel sans apporter de réelle plus-value. Nous rappelons que le système politique suisse est ainsi fait qu'il garantit une proximité avec la population. Les buts recherchés par les motionnaires avec « l'assemblée citoyenne » peuvent d'ores et déjà être atteints avec le Conseil général, qui se veut être l'émanation directe de la population sur le plan Législatif.

Il est d'autant plus curieux que le PS souhaite créer un nouvel organe politique « au nom de la démocratie et de la participation », alors que ce dernier déplore d'ores et déjà, comme la plupart des autres groupes, les difficultés à recruter de nouvelles têtes pour les élections communales ; une inquiétude réitérée notamment lors du débat de la semaine dernière à la Fleurisia sur l'initiative « pour l'élection du Conseil communal par la population », qui a servi d'argument contre l'ouverture de l'élection populaire de l'Exécutif.

Avant de vouloir multiplier nos organes politiques, démultiplication ne reposant au demeurant sur aucune base légale concrète et dont la légitimité tant que l'utilité sont discutables, attelons-nous déjà à faire renaître l'intérêt pour la chose publique à nos concitoyennes et à nos concitoyens avec les outils existants et éprouvés, à commencer par le Conseil général. Nous en appelons à la créativité de chaque parti politique pour y parvenir, notamment en amont des élections communales imminentes du printemps prochain.

Au regard donc des éléments exprimés, l'UDC rejettera la motion socialiste à l'unanimité. »

M. Thierry RAY (AGORA) indique que son groupe est convaincu par les vertus d'une assemblée citoyenne. Il la préconise depuis trois ans. Le groupe Agora va donc évidemment soutenir cette recommandation transformée en motion. Par contre, il dépose un amendement en souhaitant retirer deux mots dans le premier paragraphe, soit le « ou non », car il paraît compliqué qu'une assemblée citoyenne soit organisée de manière non volontaire. On ne voit pas comment, par tirage au sort, peut-être avec le risque de tomber sur un nonagénaire souffrant d'Alzheimer pour qui il a le plus grand respect, mais comment est-ce qu'on pourrait constituer par tirage au sort une assemblée citoyenne ? Il dépose donc un amendement pour enlever ce « ou non ».

Mme HUMBERT (Les Verts) prend la parole ainsi : *« Le groupe des Verts soutiendra pleinement cette motion qui représente une excellente opportunité pour les citoyennes et citoyens de pouvoir s'exprimer mais surtout d'offrir aux plus jeunes la possibilité de déposer des idées et de participer aux débats et décisions. »*

Mme FUCHS-ROTA (PS) a quelques réponses à donner et quelques remarques à faire. Tout d'abord, peut-être par rapport au Conseil communal, elle se questionne vraiment, en termes de démocratie, de sa réponse. Depuis la création de Val-de-Travers, l'approche, ou en tout cas l'écoute de la population, s'est faite plutôt en régressant qu'en progressant. Il y a là une opportunité de mettre en place une démarche participative qui permet à la population d'être entendue. Elle ne rejoint encore absolument pas le Conseil communal sur leur réponse à la motion : à ce moment-là, dans le futur toilettage du règlement communal, il faudra intégrer qu'aucune motion ne doit être déposée une année avant la fin de la législature car le Conseil communal n'a pas le temps de la traiter. L'argument est absolument inentendable. L'Exécutif vient de ne pas combattre une motion sur la vaisselle réutilisable qui va demander et qui demande presque plus de temps que cette motion-là, ou en tout cas du moins peut être la même chose, donc le groupe socialiste ne voit pas où ou est le problème avec leur motion.

Qui plus est, le Conseil communal a une certaine expérience maintenant, qu'il pourrait mettre sur papier et pouvoir redonner au prochain Conseil communal. Il faut entendre que le déficit démocratique, il est partout. Il n'est pas qu'à Val-de-Travers. Il y a des gens ici qui ont décidé de faire valoir plus de démocratie d'une certaine manière. Le PS n'est pas d'accord avec ça et propose une autre solution. C'est quoi l'autre solution ? C'est le statu quo ? Le statu quo n'est pas une solution, cela ne marche pas totalement. Qui plus est, une démarche telle que celle-là permettrait à une grande partie de la population de participer, ce qui n'est absolument pas le cas dans le Conseil général. Et après on peut être actif au sein des associations, au sein de notre club de foot, de notre club de pétanque. Mais discuter d'un projet communal, d'un projet urbanistique, ça n'est absolument pas la même chose. Ce n'est pas se mettre autour de la table pour la même chose, ce n'est pas discuter juste au café du coin ou bien le dimanche en famille. C'est une autre démarche. C'est ouvrir la porte à la population, à une écoute et à un projet commun. La commune va vers des déficits budgétaires, des enjeux qui sont importants. Et le Conseil communal a juste envie de refuser en bloc le fait d'ouvrir la voie à la population. Peut-être que ça ne marcherait pas effectivement, mais la commune de Neuchâtel l'a fait et ça fonctionne. Peut-être que c'est quelque chose qui devrait être mis en place et ensuite laissé de côté. Peut-être, mais ouvrons au moins cette porte aux gens, ça paraît en tout cas louable, démocratique et ça permettrait beaucoup plus de représentativité. Peut-être que surtout, ça les mobiliserait. Il n'y a pas de baguette magique, mais si on continue de vouloir démobiliser les gens parce qu'au final, c'est ce qu'on fait un petit peu depuis la fusion, même si la commune fonctionne quand même bien. Il n'y a pas de comité de village, plus de tournus dans les villages. Qu'est-ce que le Conseil communal propose ?

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'amendement du groupe AGORA, qui se présente ainsi :

Nous demandons au Conseil communal de mettre en place une assemblée citoyenne composés de citoyens.nes volontaires ~~ou non~~ notamment en... »

Mme FUCHS-ROTA (PS) précise que c'est vraiment une demande d'étudier la mise en place. Quant à l'amendement, c'est une motion, donc elle n'est pas à prendre en compte mot pour mot. La question de volontaire ou non est la question du tirage au sort qui est sous-jacente, parce qu'il y a énormément d'assemblées citoyennes qui sont faites par tirage au sort. Mais c'est ouvert et le but est de vraiment y réfléchir et pas de fermer cette possibilité.

M. SANTIAGO (Les Verts) souhaite demander une suspension de séance, histoire de peut-être clarifier le rôle d'une part des partis, donc élus selon un système bien connu qu'est le Conseil général, et ce qu'on peut attendre d'un rôle d'une assemblée citoyenne qui, à son sens, est tout à fait complémentaire.

Le président accorde une suspension de séance de cinq minutes. Il reprend la séance à 21h41 et donne la parole aux différents groupes.

M. RAY (AGORA) indique que du moment que cette recommandation a passé en motion et après discussion, son groupe retire son amendement.

La parole n'étant plus demandée, le président passe donc au vote de cette motion. **C'est par 18 oui contre 15 non que la motion du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne est acceptée.** Il y a 3 abstentions.

10. Communications du Conseil communal

Abrogation convention fusion

M. SIMON-VERMOT (cc) rappelle qu'au mois de mai dernier, le Législatif avait accepté l'abrogation de la convention de fusion. Ce n'était pas un grand dossier, mais celui-ci avait été accepté à l'unanimité.

Le Service des communes, et donc le Conseil d'Etat, refuse de sanctionner cette abrogation selon le motif qu'on n'annule pas un contrat de mariage. L'abrogation est donc annulée et caduque. La convention a été déplacée dans le recueil systématique sur la page de couverture. Elle ne s'applique plus mais n'est pas abrogée non plus.

11. Interpellations et questions

A. INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe socialiste pour une bonne information aux électrices et électeurs

L'article 42 de la loi sur les droits politiques du canton de Neuchâtel stipule « Le Conseil communal met à disposition des panneaux d'affichage où chaque parti ou groupement d'électeurs ayant déposé une liste peut placarder gratuitement ses affiches pendant toute la période électorale. ».

Or, la commune de Val-de-Travers ne dispose pas de panneaux d'affichage communaux à l'heure actuelle. Considérant la taille de notre commune, il nous semblerait opportun que des panneaux soient installés dans nos différents villages. Ils devraient être idéalement placés à des emplacements fréquentés pour leur offrir un maximum de visibilité. Ces panneaux pourraient également être utilisés lors des campagnes de votations communales, cantonales et fédérales.

Dans la perspective des élections communales il semblerait judicieux que cette problématique soit traitée avec célérité par le Conseil communal de même que la question d'une réglementation plus précise de l'affichage sur le domaine public communal mais sans l'interdire.

Le Conseil communal peut-il nous informer des mesures qu'il compte prendre pour remédier à ce manque et pour clarifier la réglementation de l'affichage sur le domaine public communal ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : « *En effet, la loi cantonale sur les droits politiques ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre aux communes en ce qui concerne l'affichage politique et la mise à disposition de panneaux pour les partis politiques et les autres groupes intéressés.*

Sur cette base, le Conseil communal va rapidement examiner les options pour une mise en place l'an prochain.

Concernant la réglementation, le Conseil communal planche actuellement sur une meilleure définition des règles d'affichage à respecter dans le cadre de l'exercice des droits politiques. Cet arrêté, de sa compétence, entrera en vigueur avant les prochaines élections communales et définira les modalités d'affichage permettant d'assurer la sécurité routière, la protection des sites et l'esthétique des lieux ainsi que l'ordre public.

M. Nicolas BERANECK (PS) se dit satisfait de cette réponse.

B. QUESTIONS

1. Question du groupe socialiste concernant les nouveaux arrêts de bus

Il a été rapporté au groupe socialiste que, malheureusement, des oiseaux se cognent parfois contre les vitres de nos nouveaux arrêts de bus. Le Conseil communal est-il informé de cette problématique et a-t-il prévu d'y remédier ?

M. Fatton (cc) répond en ces termes : « *En effet, quelques fois des oiseaux percutent les vitrages des arrêts de bus, des motifs de rapaces autocollants seront apposés sur les vitrages afin d'éviter au maximum ce phénomène.* »

2. Question du groupe socialiste concernant les poubelles à proximité des arrêts de bus

Le groupe socialiste a constaté à plusieurs reprises que de nombreux déchets (bouteilles, emballages, etc.) avaient été laissés à proximité immédiate de plusieurs nouveaux arrêts de bus. Si nous déplorons ces comportements, force est de constater qu'il n'y a aucune poubelle installée aux arrêts de bus. Le Conseil communal fait-il le même constat et a-t-il prévu de doter ces arrêts de poubelles peut-être en repositionnant des poubelles placées actuellement dans des endroits moins pertinents ?

M. FATTON (cc) y apporte la réponse suivante : « *Malheureusement, ce fait est aussi constaté par mes services et cela malgré la proximité d'autres poubelles. L'arrêt du centre commercial de Couvet est sans aucun doute le plus concerné par cette problématique et une poubelle publique a déjà été installée à cet endroit, à voir maintenant si cette mesure est suffisante ou si des mesures policières doivent être mises en place.* »

3. Question du groupe socialiste concernant les horaires de la bibliothèque

Le groupe socialiste se réjouit de l'arrivée de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux. Nous avons toutefois constaté que son horaire avait été modifié. Et plus particulièrement que le soir d'ouverture plus tardive, qui permettait à la population de profiter de la bibliothèque après sa journée de travail, avait disparu. En effet, la bibliothèque communale fermait à 19h30 les mardis et cela ne sera plus le cas dorénavant. Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur les raisons de cet abandon ?

M. Christophe CALAME (cc) répond en ces termes : « *A l'analyse des horaires de passage des lecteurs, il a été constaté que le nombre de visiteurs durant le créneau 18h30-19h30 était extrêmement faible. Nous avons donc fait le choix d'utiliser cette heure de travail à meilleur escient. A noter tout de même que les horaires d'ouverture au public ont passé de 7 heures et 45 minutes par semaine à 24 heures et 30 minutes, ce qui représente trois fois plus de temps.* »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h49.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

Niels Rosselet-Christ

Adrien Pagnier

Motion en suspens :

- Motion interpartis pour la création d'un plan climat pour la commune de Val-de-Travers, acceptée par le CG lors de la séance du 21 mars 2022
- Motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal, accepté par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023
- Motion du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne, accepté par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023